

## Penser la République comme écrin du bonheur et de la liberté : l'Idéologie de Destutt de Tracy et Cabanis

Laura ANDRÉ LOMBARD – Doctorante en Histoire du droit – Institut Michel Villey, pour la culture juridique et la philosophie du droit, Université Paris Panthéon-Assas

**Résumé :** Le groupe des Idéologues, dont le noyau est constitué de Destutt de Tracy et Cabanis, entend fonder la république sur une théorie de la connaissance sensualiste alimentée par les études physiologiques du docteur Cabanis. La science de l'homme qu'ils élaborent a pour fonction de mieux connaître l'homme pour être à même de lui inculquer les moyens d'accès au bonheur et à la liberté, deux termes qui, pour Destutt de Tracy sont synonymes. Cet accès à la liberté passe par l'orientation des désirs vers la félicité et suppose que chacun acquiert la faculté de juger. Ce programme n'est réalisable que s'il est soutenu par l'État, notamment au moyen de l'instruction.

**Mots-clefs :** Bonheur – Liberté – Republicanisme – Idéologues – Destutt de Tracy – Cabanis

**Abstract :** The Ideologues, whose core members were Destutt de Tracy and Cabanis, intended to found the republic on a sensualist theory of knowledge fuelled by the physiological studies of Cabanis. The purpose of the science of man that they developed was to gain a better understanding of man so as to be able to teach him the means to achieve happiness and freedom, two terms which, for Destutt de Tracy, were synonymous. This access to freedom involves directing desires towards happiness and presupposes that everyone acquires the ability to judge. This programme can only be achieved if it is supported by the State, in particular through education.

*« Nulle part tu n'as trouvé le bonheur, ni dans l'étude du raisonnement, ni dans la richesse, ni dans la gloire, ni dans les jouissances ; nulle part enfin. Où est donc le bonheur ? dans la pratique de ce qu'exige la nature de l'homme. Mais comment régler ses actions sur elle ? en se faisant des principes qui règlent nos désirs et nos actions. Quels principes ? ceux qu'on se fait sur le bien et le mal ; à savoir, qu'il n'y a rien de bon pour l'homme que ce qui le rend juste, tempérant, courageux, libre, et rien de mauvais que ce qui produit les effets contraires à ceux-là »<sup>1</sup>.*

*« Jamais mortel n'a trouvé par hasard le secret du bonheur. C'est un art qu'il faut apprendre. Il est le prix d'une continuelle étude »<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> Marc-Aurèle, *Pensées*, Paris, Charpentier, 1878, Livre VIII, trad. Alexis Pierron, p. 206.

<sup>2</sup> Edward Young, *Les nuits*, Paris, Brunot-Labbé, 1809, t. 2, trad. Le Tourneur, p. 59.

« Dans cette égalité de ténèbres, dans cette nuit profonde, si je rencontre le système qui est le seul qui puisse remplir le désir que j'ai d'être heureux, ne dois-je pas à cela le reconnaître pour le véritable ? Ne dois-je pas croire que celui qui me conduit au bonheur, est celui qui ne saurait me tromper ? »<sup>3</sup>.

Telle est l'interrogation que Maupertuis adresse au lecteur de son *Essai de philosophie morale*. Ce système, certains entendent le fonder sur nos sens ; proposition que réfute Maupertuis mais qui ne manque pas de séduire toute une large part des philosophes des Lumières à l'instar de Delisle de Sales qui considère dans sa *Philosophie du bonheur* que « nos Sens nous instruisent de nos besoins, et nos besoins de nos rapports avec tout ce qui nous environne : ainsi c'est sur la base des Sens que repose en partie la science des mœurs, et par elle, le principe de notre félicité »<sup>4</sup>. Ces quelques mots ne manquent pas de faire écho à la doctrine sensualiste que développent les Idéologues dont Destutt de Tracy, avec son ami et complice intellectuel Cabanis, sont les chefs de file. Les Idéologues s'inscrivent dans « un des rêves les plus anciens et les plus naïfs de l'humanité que de vouloir élaborer, une fois pour toutes et pour tous les hommes, un art d'être heureux »<sup>5</sup>. Cette ambition est une antienne qui anime les penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bonheur devient ainsi au siècle des Lumières un droit collectif et individuel auquel chacun peut aspirer<sup>6</sup> et que consacrent certaines constitutions ou déclarations de droit. Il est nécessaire, pour que le bonheur s'épanouisse, qu'un régime adapté garantisse son apprentissage. Pour Destutt de Tracy, il s'agit du *gouvernement représentatif pur* qu'il appelle autrement la *démocratie de la raison éclairée*<sup>7</sup>. Ce gouvernement ne peut advenir que si se développe ce qu'il nomme l'« art social » devant conduire au bonheur. Cet « art » se fonde sur l'Idéologie proprement dite, à savoir la science des idées. Les conséquences de cette « théorie des théories » sont « l'objet de la grammaire, de la logique, de l'enseignement, de la morale privée, de la morale publique (ou art social), de l'éducation et de la législation »<sup>8</sup>, qui

<sup>3</sup> Pierre Louis Moreau de Maupertuis, *Essai de philosophie morale*, Paris, 1751, p. 123.

<sup>4</sup> Jean-Baptiste-Claude Delisle de Sales, *Philosophie du bonheur*, Paris, Moutardier, t. 1, 1799, p. 76.

<sup>5</sup> Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 514.

<sup>6</sup> Paul Hazard, *La pensée européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle. De Montesquieu à Lessing*, Paris, Fayard, 1963, p. 33.

<sup>7</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*, in *Œuvres complètes*, Paris, Vrin, t. VII, 2016, p. 94 sq.

<sup>8</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Éléments d'idéologie. Idéologie proprement dite*, in *Œuvres complètes*, Paris, Vrin, t. III, 2012, p. 186.

constituent, ensemble, l'Idéologie. Cette épistémologie a vocation à accroître les connaissances humaines et à ouvrir le temps du nouveau. Dans sa *Grammaire*, Destutt de Tracy écrit ainsi :

« Le moment où les hommes réunissent enfin un grand fonds de connaissances acquises, une excellente méthode et une liberté entière, est donc le commencement d'une ère absolument nouvelle dans leur histoire. Cette ère est vraiment l'ÈRE FRANÇAISE ; et elle doit nous faire prévoir un développement de raison, et un accroissement de bonheur, dont on chercherait en vain à juger par l'exemple des siècles passés : car aucun ne ressemble à celui qui commence »<sup>9</sup>.

Les Idéologues s'inscrivent dans une tradition philosophique que représente déjà Nicolas-Charles-Joseph Trublet affirmant qu'il existe un « art d'être heureux » et qu'il s'agit du « premier des arts » pour conclure que cet art s'apprend dans les livres et que « le plus important de tous les livres, ce serait celui qui traiterait solidement du grand art d'être heureux »<sup>10</sup>. Néanmoins, le bonheur ainsi entendu « ne peut devenir la matière d'un art qu'à une condition : c'est qu'il soit essentiellement l'œuvre de la raison. Dire que le bonheur tient à des règles dont on doit s'instruire et que l'on peut suivre, c'est admettre la possibilité pour l'esprit d'informer et de conduire le sentiment »<sup>11</sup>. Le XVIII<sup>e</sup> siècle entreprend d'être celui de la science du bonheur comme en témoigne ces quelques mots de l'abbé Pluquet : L' « union de la philosophie, de la méthode des sciences exactes et de la littérature est une révolution de l'esprit humain. Les hommes de lettres composent une seule famille : leurs travaux et leur gloire sont en commun ; le bonheur de l'humanité est leur objet »<sup>12</sup>. Dans la continuité de l'esprit scientifique du XVIII<sup>e</sup> siècle, « il est prouvé, [pour Destutt de Tracy], par le raisonnement et par les faits, que le bonheur de l'homme est proportionné à la masse de ses lumières et que l'un et l'autre s'accroissent et peuvent s'accroître indéfiniment »<sup>13</sup>. Cet enthousiasme suppose que le bonheur puisse s'enseigner, or, n'est-ce pas le propre d'une méthode que de faire école ? C'est l'ambition que portent les Idéologues pour leur philosophie, à savoir qu'elle soit le socle épistémologique de son enseignement. Comme le souligne Mauzi, pour ces auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, « toute

<sup>9</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Éléments d'idéologie. Grammaire*, in *Œuvres complètes*, Paris, Vrin, t. IV, 2013, p. 43.

<sup>10</sup> Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, note 2, p. 515.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 515.

<sup>12</sup> Cité in *ibid.*, p. 256.

<sup>13</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Traité de la volonté et de ses effets*, Paris, Vrin, *Œuvres complètes*, tome VI, 2015, p. 69.

construction rationnelle du bonheur débute ainsi paradoxalement par un acte de foi »<sup>14</sup>, auquel les Idéologues adhèrent à condition de se reposer sur une philosophie sensualiste. Cependant, « derrière les thèmes du sensualisme se profile toujours un idéalisme qui n'ose pas dire son nom », ce qui conduit Robert Mauzi à identifier dans la référence à l'idée de Nature, à laquelle les Idéologues se rattachent, quelques « résidus métaphysiques » et la « nostalgie d'une pensée fondée sur l'absolu ». Ainsi « la conception rationnelle du bonheur oscille entre un empirisme psychologique, qui fait procéder le bonheur d'un « calcul », et un système de l'homme et du monde, où les idées d'Ordre, de Nature et de Progrès réintroduisent ces vérités premières qui supposent une « révélation » »<sup>15</sup>. Cet acte de foi, les Idéologues l'embrassent en comptant construire, au sein d'une toute jeune et encore bien fragile République, le bonheur sur les fondements d'une épistémologie nouvelle : l'Idéologie. Celle-ci se construit sur deux assises, d'une part, l'Idéologie physiologique portée par Cabanis, d'autre part, l'Idéologie rationnelle, dont Destutt de Tracy est l'artisan. L'apport véritable de l'Idéologie aux philosophies sensualistes précédentes, et en particulier à celle de Condillac, c'est l'étude physiologique de l'homme. Cette philosophie empiriste permet ainsi d'observer la nature, « c'est-à-dire l'ordre éternel des choses dans ses rapports avec nous »<sup>16</sup> en partant de l'observation première qui doit être celle des corps. Ainsi, « les gouvernements, nés et à naître sous cette influence, écrit Destutt de Tracy, peuvent être regardés comme ayant pour principe moteur et conservateur, la *raison* »<sup>17</sup>. La pensée des Idéologues est ainsi imprégnée de « l'optimisme rationaliste » qui s'appuie sur deux postulats : le premier est qu'« il suffit de mettre en œuvre les maximes de la morale pour être heureux », le second est que « ces maximes sont aisément applicables, car elles ne tendent qu'à assouvir, en les systématisant, les besoins de la nature »<sup>18</sup>. L'Idéologie ambitionne ainsi de construire le bonheur (I), mais également le garantir (II).

## I. La construction du bonheur sur l'Idéologie

La construction du bonheur passe par l'apprentissage de l'orientation des désirs conformément à la nature de l'homme. La compréhension de la nature passe par l'étude fondamentale qu'est

<sup>14</sup> Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 515.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 518.

<sup>16</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*, op. cit., p. 173.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 173.

<sup>18</sup> Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 523.

la physiologie (A). Une fois cette étude entreprise, l'homme détient les clefs lui permettant de mieux saisir sa propre rationalité. L'ambition de l'Idéologie est alors de permettre à chacun d'exercer un empire sur ses désirs en apprenant à juger sainement, c'est-à-dire conformément à sa nature. Cela constitue un prérequis dans la poursuite du bonheur (B).

## A. L'étude physiologique de l'homme au secours de la félicité

En 1802, Cabanis publie le résultat de différents discours sur les rapports du physique et du moral de l'homme présenté à l'Institut. Ces recherches sont au fondement de l'Idéologie rationnelle de Destutt de Tracy, lequel reconnaît par ailleurs sa dette à l'égard de son ami à l'aube de sa *Logique* en lui adressant ces quelques mots : « Je me vante que votre ouvrage m'a été utile avant même qu'il fût achevé. [...] Aussi le succès que j'ambitionne le plus, c'est que mon ouvrage puisse être regardé comme une conséquence du vôtre, et que vous-même n'y voyez qu'un corollaire des principes que vous avez exposés »<sup>19</sup>. Dans ses *Rapports*, le sénateur Cabanis énonce que la connaissance physique de l'homme est la base commune de la philosophie et de la morale. Sans cela l'on ne peut que construire un « vain échafaudage étranger aux lois éternelles de la nature »<sup>20</sup>. Cette connaissance est le socle de ce que Cabanis nomme « l'art de la vertu », qui selon lui, est celui du bonheur<sup>21</sup>. L'art de la vertu, écrit-il, se définit comme la soustraction de l'homme « à l'empire de la fortune, aux maux de la société, à ceux même de la nature, et qui tendaient tous également, quoique d'après divers motifs et par différents moyens, à lui donner tout le degré de perfection dont ses facultés le rendent susceptible »<sup>22</sup>. Dans ses *Rapports*, le médecin affirme ainsi que « le véritable bonheur est nécessairement le partage exclusif de la véritable vertu ; c'est-à-dire, de la vertu dirigée par la sagesse ; [...] sans le flambeau de la raison, non-seulement la vertu peut laisser tomber les hommes les plus excellents dans tous les degrés de l'infortune ; elle peut encore devenir elle-même la source des plus funestes erreurs »<sup>23</sup>. Le matérialisme physique de Cabanis le rapproche dans une certaine mesure des moralistes antiques puisqu'il cherche à calquer la vie heureuse

<sup>19</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Logique*, in *Œuvres complètes*, Paris, Vrin, t. V, 2014, p. 38.

<sup>20</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, L'Harmattan, vol. 1, 2005, (1802), p. 6.

<sup>21</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Lettre posthume et inédite de Cabanis à M. de F\*\*\* sur les causes premières, avec des notes de F. Bérard*, Paris, Gabon et compagnie, 1824, p. 2.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>23</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, vol. 1, *op. cit.*, p. xxix.

sur la nature<sup>24</sup>. Cela conduit Mariana Saad à rapprocher sa pensée de l'épicurisme<sup>25</sup>. Tant dans les *Rapports* que dans la *Lettre à Fauriel*, Cabanis rend hommage à la philosophie grecque et en particulier à Épicure. C'est ce dernier qui « ressuscita la philosophie de Démocrite, [...] en développa les principes, [...] en agrandit les vues, et fonda la morale sur la nature physique de l'homme »<sup>26</sup>. Cabanis tient à cultiver le mythe de la réalité d'une rencontre entre Hippocrate et Démocrite dont la véracité est très largement contestée<sup>27</sup>. Néanmoins l'on comprend que dans la démonstration des liens ténus entre le physique et le moral de l'homme, cette rencontre entre le philosophe Démocrite, intéressé par la physiologie (en grec *phusiologia* signifie la science de la nature), et le médecin Hippocrate est déterminante pour son propos. Elle tend à faire de l'épicurisme une des premières écoles à avoir élaboré sa pensée à partir d'une anthropologie matérialiste<sup>28</sup>. La dimension matérialiste de la pensée d'Épicure est attestée dans sa *Lettre à Ménécée*, tendant à expliciter quelles voies emprunter pour accéder au bonheur<sup>29</sup>. Partant d'une étude physiologique, l'épicurisme aspire à maintenir un équilibre, à placer l'homme à l'abri des passions<sup>30</sup>, or, écrit Cabanis à la suite de ses découvertes physiologiques, « le meilleur tempérament est celui qui offre un équilibre parfait »<sup>31</sup>. Mais un tel « modèle n'existe probablement pas dans la nature »<sup>32</sup>, il faut donc le cultiver. S'il se rapproche à quelques égards de la philosophie épicurienne, Cabanis, à l'instar de Destutt de Tracy d'ailleurs, semble

<sup>24</sup> Mariana Saad, *Cabanis, comprendre l'homme pour changer le monde*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 231.

<sup>25</sup> Mariana Saad, « Cabanis, Destutt de Tracy, Volney : science de l'homme et épicurisme », *Revue Dix-Huitième siècle*, 2003, n°35, p. 101-112.

<sup>26</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, vol. 1, *op. cit.*, p. 21.

<sup>27</sup> Mariana Saad, « Cabanis, Destutt de Tracy, Volney : science de l'homme et épicurisme », art. cit., p. 104 sq.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>29</sup> Épicure, « Lettre à Ménécée », in *Lettres, maximes et autres textes*, Paris, Gallimard, coll. GF, 2011, trad ; Pierre-Marie Morel, p. 99 sq. Épicure écrit dans la *Lettre à Ménécée* : « La physique m'apprend que l'âme est corporelle, composée d'atomes, et que ses fonctions cognitives dépendent de la proportion de ces atomes dans l'agrégat qu'elle forme avec le corps ». Cette dernière phrase atteste de la dimension matérialiste de sa pensée. Épicure établit également les conditions de la vie bienheureuse : « Il faut en outre établir par analogie que, parmi les désirs, les uns sont naturels, les autres sans fondement et que, parmi ceux qui sont naturels, les uns sont nécessaires et les autres naturels seulement. Parmi ceux qui sont nécessaires, les uns sont nécessaires au bonheur, d'autres à l'absence de dysfonctionnements dans le corps, et d'autres à la vie elle-même. En effet, une étude rigoureuse des désirs permet de rapporter tout choix et tout refus à la santé du corps et à l'absence de trouble dans l'âme, puisque c'est la fin de la vie bienheureuse. C'est en effet en vue de cela que nous faisons tout, afin de ne pas souffrir et de ne pas éprouver de craintes. Mais une fois que cet état s'est réalisé en nous, toute la tempête de l'âme se dissipe, le vivant n'ayant pas besoin de se mettre en marche vers quelque chose qui lui manquerait, ni à rechercher quelque autre chose, grâce à laquelle le bien de l'âme et du corps trouverait conjointement sa plénitude. C'est en effet quand nous souffrons de l'absence du plaisir que nous avons besoin du plaisir ; mais, quand nous ne souffrons pas, nous n'avons plus besoin du plaisir. Voilà pourquoi nous disons que le plaisir est principe et fin de la vie bienheureuse ».

<sup>30</sup> Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>31</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, vol. 1, *op. cit.*, p. 474.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 475.

davantage se raccorder à l'idéal stoïcien en ce qu'il suppose que « l'accord entre la raison et l'ordre du monde est la condition du bonheur »<sup>33</sup>. Dans sa *Lettre à Fauriel* il chante les louanges du stoïcisme<sup>34</sup>. C'est cette philosophie écrit-il qui « forma les plus grandes âmes, les plus vertueux citoyens, les hommes d'état les plus respectables de l'antiquité »<sup>35</sup>. Cabanis hérite de la pensée stoïcienne l'idée d'un ordre immuable ancré dans la nature<sup>36</sup>. Il associe également la vertu au bonheur et cela n'est pas sans rappeler les prescriptions de Sénèque dans la *Vie heureuse* qui substitue le principe épicurien du plaisir à celui de la vertu affirmant que « c'est donc sur la vertu que repose le vrai bonheur »<sup>37</sup>. Ainsi Cabanis s'inscrit-il dans la continuité du « grand rêve stoïcien » qui traverse le XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, quelques figures majeures du siècle des Lumières se sont enflammées pour le stoïcisme, telles que Montesquieu, Diderot ou encore Rousseau<sup>38</sup>. Pour Robert Mauzi, cet enthousiasme provient du fait que « les Philosophes ont saisi le sens profond du stoïcisme, qui est une possession totale du monde par l'esprit de l'homme. [Ainsi], derrière la volonté du Sage s'affirme la souveraineté d'une raison qui informe toutes choses ». Le stoïcisme propose un très bel exemple d'« homme absolutiste<sup>39</sup> » vers lequel tendent les philosophies rationalistes du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la continuité desquelles s'inscrit parfaitement l'Idéologie. La connaissance physiologique de l'homme permet à Destutt de Tracy d'élaborer l'Idéologie rationnelle. Cette dernière a vocation, notamment, à orienter les désirs de l'homme en lui enseignant à juger sainement, c'est-à-dire conformément à sa nature. Cet apprentissage doit guider chacun vers le bonheur.

## B. L'orientation des désirs vers la félicité

<sup>33</sup> Mariana Saad, *Cabanis, comprendre l'homme pour changer le monde, op. cit.*, p. 231.

<sup>34</sup> Cela n'entre pas nécessairement en contradiction avec la sensibilité que Cabanis montre pour Épicure. En effet, Sénèque lui-même ne condamne pas entièrement la doctrine épicurienne déclarant dans *De la vie heureuse* que « les préceptes d'Épicure sont purs, droits et même austères, si on les examine de près, car son plaisir est enfermé dans les bornes les plus étroites », Sénèque, *De la vie heureuse*, Paris, 1883, p. 38.

<sup>35</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Lettre posthume et inédite de Cabanis à M. de F\*\*\* sur les causes premières, op. cit.*, p. 2.

<sup>36</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, L'Harmattan, vol. 2, 2005, (1802), p. 3. Cabanis écrit : « L'ordre règne dans le monde physique. L'existence de cet univers, et le retour constant de certains phénomènes périodiques suffisent pour le démontrer. L'ordre prédomine encore dans le monde moral. Une force secrète, toujours agissante, tend sans relâche, à rendre cet ordre plus général et plus complet. Cette vérité résulte également de l'existence de l'état social, de son perfectionnement progressif, de sa stabilité, malgré des institutions si souvent contraires à son véritable but ».

<sup>37</sup> Sénèque, *De la vie heureuse, op. cit.*, p. 42. Il écrit, in *ibid.*, p. 39 : « Que la vertu soit la première, qu'elle porte l'étendard, nous jouirons néanmoins du plaisir, mais nous en serons les maîtres et les modérateurs ».

<sup>38</sup> Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 16.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 16.

Les Idéologues, à l'instar des stoïciens et des philosophes qui se sont laissés séduire par cette doctrine philosophique, cultivent « la même attitude devant le monde, le même besoin de s'en emparer<sup>40</sup> ». L'un des prérequis pour cela réside dans la faculté de dominer ses désirs. Grand inspirateur de Destutt de Tracy, John Locke publie en 1689 l'*Essai sur l'entendement humain*. Au chapitre XXI du livre II, celui-ci affirme qu'« ôter le malaise (l'*uneasiness*), c'est le premier pas vers le bonheur »<sup>41</sup>. Le philosophe anglais énonce que c'est « le *malaise* présent que nous subissons [qui] détermine naturellement la volonté à une action, et que donc le malaise présent que nous subissons, détermine naturellement la volonté au bonheur que nous cherchons dans toutes nos actions »<sup>42</sup>. Le ressenti de la *douleur* ou du *malaise* place l'individu dans l'impossibilité d'accéder au bonheur<sup>43</sup>. Pour Locke, le malaise s'incarne soit dans le « désir d'être délivré de la douleur », soit dans « le désir d'un bien positif absent »<sup>44</sup>. Ainsi, « dans la mesure où nous subissons un malaise, nous ne pouvons nous sentir ni heureux ni sur la voie du bonheur »<sup>45</sup>. Pour le philosophe anglais c'est donc « le bonheur et lui seul » qui « meut le désir »<sup>46</sup>. Ces réflexions étaient déjà celles de Pietro Verri en 1673, dans ses *Méditations sur le bonheur* :

L'excès de nos désirs sur notre pouvoir est la mesure de notre misère : il faut donc, pour s'approcher du bonheur, diminuer nos désirs ou accroître notre pouvoir, ou réunir ces deux moyens. La somme de nos désirs dépend de notre sensibilité naturelle et de l'association de nos idées ; la somme de notre pouvoir dépend des lois physiques et de la volonté des êtres pensants<sup>47</sup>.

Ces préoccupations sont reprises au sein du courant des Idéologues, en premier lieu par Destutt de Tracy. Lecteur assidu de Locke, celui-ci s'inscrit dans les pas de son prédécesseur ; il s'en affranchit néanmoins dans une certaine mesure. En effet, sous la plume de Destutt de Tracy et contrairement aux conclusions de Locke<sup>48</sup>, *désir* et *volonté* sont une seule et même faculté. La

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>41</sup> John Locke, *Essai sur l'entendement humain*, Paris, Vrin, 2001, Livre II, chap. XXI, §36, trad. J.-M. Vienne, p. 401.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>46</sup> *Ibid.*, Livre II, chap. XXI, §41, p. 406.

<sup>47</sup> Pietro Verri, *Méditations sur le bonheur*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2023, p. 17.

<sup>48</sup> John Locke, *Essai sur l'entendement humain*, *op. cit.*, Livre II, chapitre XXI, §30. Pour Locke « la volonté est parfaitement distincte du désir : dans la même action, le désir peut avoir une orientation tout à fait différente de celle que notre volonté nous donne. Quelqu'un peut m'obliger, sans que je puisse refuser, à utiliser envers autrui de moyens de persuasion dont je peux souhaiter au moment où je lui parle qu'ils n'aient pas d'influence ; en ce

volonté n'est pas libre de naître. Elle est en effet « une conséquence rigoureuse de notre sensibilité »<sup>49</sup>. L'Idéologie se révèle être une théorie de la connaissance émancipatrice puisqu'aux yeux du philosophe, la libération de l'individu ne peut passer que par la connaissance et la reconnaissance de la nécessité<sup>50</sup>. L'Idéologie, en tant que « science des effets » entend ainsi porter une attention particulière aux effets de nos désirs, c'est-à-dire à nos actions<sup>51</sup>. Pour Destutt de Tracy, « il faudrait d'abord examiner les conséquences de tous les différents usages que nous faisons de nos forces. Alors on aurait tous les moyens de juger sainement les sentiments et les passions qui nous font agir »<sup>52</sup>. Juger sainement, c'est-à-dire « sentir qu'une idée en renferme implicitement une autre » importe grandement<sup>53</sup>. En effet, suivant l'état de ses connaissances, un individu peut être amené à former un jugement ayant un résultat vrai ou faux. Or, pour accéder au bonheur, il est nécessaire que le jugement soit le plus proche possible de la vérité, c'est-à-dire qu'il corresponde aux lois de notre nature. Ainsi Destutt de Tracy de compléter son raisonnement en affirmant que « la direction bonne ou mauvaise de notre volonté est toujours exactement proportionnelle à l'étendue et à la justesse de nos connaissances »<sup>54</sup>. Il faut donc éduquer la faculté de juger, inculquer l'art de raisonner. Le raisonnement n'étant qu'une suite successive de jugements, l'art de raisonner se résume à la logique<sup>55</sup>. Une fois que le jugement est sainement formé, la volonté et le désir s'ensuivent. Si le jugement est sain, le désir est conforme à notre nature car la raison a en reconnu la nécessité. « *Tout désir, écrit l'Idéologue, est un besoin, et tous nos besoins consistent en un désir* »<sup>56</sup>. Ceci, poursuit-il, « n'est pas douteux, puisqu'un être sensible qui désire une chose quelconque a, par cela même, le besoin de posséder la chose désirée ; [...] car tout désir est en lui-même une souffrance tant qu'il dure ; il ne devient jouissance que quand il est satisfait, c'est-à-dire quand il cesse »<sup>57</sup>. Destutt de Tracy poursuit en estimant que « tous les droits naissent des besoins »<sup>58</sup>,

---

cas, il est évident que *volonté* et *désir* s'opposent : je veux l'action qui va dans un sens tandis que mon désir va dans un autre ».

<sup>49</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, « Mémoire sur la faculté de penser », in *Essais philosophiques*, in *Œuvres complètes*, Paris, Vrin, t. II, 2017, p. 120.

<sup>50</sup> Rose Goetz, « Destutt de Tracy et le problème de la liberté », *Corpus*, n°26/27, *Destutt de Tracy et l'Idéologie*, p. 60-61.

<sup>51</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Logique, op. cit.*, p. 263-264.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 263-264.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>54</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, « Mémoire sur la faculté de penser », in *Essais philosophiques, op. cit.*, p. 137.

<sup>55</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Logique, op. cit.*, p. 189.

<sup>56</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Traité de la volonté et de ses effets, op. cit.*, p. 69.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 73.

ainsi les désirs créent des droits. Corrélativement, c'est un droit au bonheur qui est institué sous la plume de Destutt de Tracy. Ce bonheur se confond avec la liberté. La *liberté*, écrit-il,

signifiant la puissance d'exécuter notre volonté, est donc le remède à tous nos maux, l'accomplissement de tous nos désirs, la satisfaction de tous nos besoins, et par suite le premier de tous nos biens, celui qui les produit tous, qui les renferme tous. Elle est la même chose que notre *bonheur* [...] ou plutôt notre bonheur ne saurait avoir ni plus ni moins d'étendue que notre *liberté*<sup>59</sup>.

Destutt de Tracy affirme ainsi que l'homme « serait toujours complètement heureux s'il avait toujours complètement le pouvoir d'exécuter sa volonté ; et les degrés de son bonheur sont constamment proportionnels aux degrés de ce pouvoir »<sup>60</sup>. Cette idée portée par l'Idéologie rationnelle de Destutt de Tracy, Cabanis la soutenait également dans ses *Rapports*, considérant qu'en remontant à la source du bonheur, nous ne pouvons que constater « qu'il consiste particulièrement dans le libre exercice des facultés »<sup>61</sup>. En effet, « la vie est d'autant plus entière, que tous les organes sentent et agissent plus fortement, sans sortir toutefois de l'ordre de la nature ». Cela est ce qui constitue, aux yeux du médecin, le bien-être physique dans lequel « réside le bonheur moral, qui en est un résultat particulier »<sup>62</sup>. La liberté ainsi entendue est un moyen en vue du bonheur qui constitue la fin de l'Idéologie. Cette dernière met au jour d'une part des vérités morales « qui nous enseignent à régler nos désirs », dans un cadre libéral et républicain. C'est pourquoi, elle met d'autre part au jour des vérités politiques « qui nous apprennent à nous arranger avec nos semblables »<sup>63</sup>.

## II. Les garanties politique du bonheur

Le bonheur ne peut se réaliser qu'à la condition d'exister dans un cadre libéral et républicain. En réalité, la faculté de juger ne peut s'exercer que dans un cadre libéral et constitue l'une des composantes du libéralisme (A). Cette liberté doit également s'exercer dans un cadre républicain. Ainsi, les Idéologues s'inscrivent dans la tradition républicaine puisque ce régime est une condition d'existence du bonheur et partant, de la liberté (B).

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>60</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *sur l'Esprit des lois de Montesquieu*, *op. cit.*, p. 134.

<sup>61</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, vol. 1, *op. cit.*, p. 287-288.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>63</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, « Mémoire sur la faculté de penser », in *Essais philosophiques*, *op. cit.*, p. 119-120.

## A. Les facultés de juger et d'exécuter sa volonté, composantes du libéralisme

Régler nos désirs résulte d'une faculté particulière qui est la faculté de jugement. Le jugement est en effet au cœur de la théorie libérale de Destutt de Tracy comme il est une des composantes fondamentales de la théorie libérale de Locke<sup>64</sup>. Le jugement vrai est émancipateur et ouvre la voie de la liberté. Une caractéristique du libéralisme politique réside donc tant chez Locke que chez Destutt de Tracy, dans le fait d'attribuer aux individus une faculté de juger<sup>65</sup>, laquelle doit conduire chacun à désirer conformément à la nature et s'assurer ainsi le bonheur. Le jugement « droit » ou « raisonnable » chez Locke correspond à une « vérité morale » mais qui n'est pas assimilée à une vérité objective. Le jugement de convenance est la source de l'efficacité de l'action en vue de la quiétude et du bonheur<sup>66</sup>. Destutt de Tracy quant à lui cherche à élaborer une véritable science logique. La science « consiste dans les vérités qui résultent de l'examen d'un sujet quelconque. D'où il suit que nul art ne peut avoir des principes certains que quand les vérités de la science [...] sont découvertes et bien prouvées »<sup>67</sup>. Il souhaite que l'art logique progresse afin d'en faire une science permettant à l'homme d'accroître son bonheur. L'art de raisonner chez Destutt de Tracy « doit être une science purement spéculative » de laquelle doit résulter « la connaissance des caractères de la vérité et de la certitude »<sup>68</sup>. Quand cette science sera faite, « on pourra, avec assurance, en déduire les principes de l'art de raisonner, c'est-à-dire l'art de conduire son esprit dans la recherche de la vérité, qui comprend également l'art d'étudier et celui d'enseigner, ou, en d'autres termes, celui d'acquérir des connaissances vraies et celui de les communiquer clairement et exactement, soit par des leçons parlées ou écrites, soit dans la simple conversation »<sup>69</sup>. À l'instar de Locke, Destutt de Tracy ne semble pas se risquer à affirmer la possibilité d'une vérité objectivable bien que celle-ci semble moins inaccessible dans sa philosophie que dans celle de Locke. Dans tous les cas, la faculté de juger ne peut pleinement s'exercer que dans le cadre d'un État libéral : celui-ci offre les moyens

<sup>64</sup> Michaël Biziou, « Le libéralisme de Locke : des déductions de la raison à la politique du jugement », *Le libéralisme au miroir du droit. L'État, la personne, la propriété*, Lyon, ENS Éditions, 2008, p. 30.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>66</sup> Simone Goyard-Fabre, *John Locke et la raison raisonnable*, Paris, Vrin, 1986, p. 100 sq. Simone Goyard-Fabre souligne l'inspiration stoïcienne de Locke dans l'évaluation du jugement. Ce qui importe, c'est le bon usage de la raison. Cette dernière ne se dirige pas forcément vers la vérité mais vers ce qui est préférable.

<sup>67</sup> Destutt de Tracy, *Éléments d'idéologie. Grammaire, op. cit.*, p. 44.

<sup>68</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Logique, op. cit.*, p. 39.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 39.

d'accroître les Lumières en vue de perfectionner l'art de raisonner. L'État, dans le libéralisme politique positivement compris, ne se résume donc pas à un État minimal, au contraire. Ainsi, dans la théorie libérale classique, l'État doit être assez fort pour garantir l'impartialité des individus<sup>70</sup>, et aiguiller l'art de raisonner. Chez les Idéologues, l'on recherche également une forme d'impartialité des individus découlant du juste exercice de la raison. L'État doit ainsi garantir l'existence de libertés permettant au jugement individuel, mais également au jugement collectif de s'exercer. La volonté qui s'exécute n'est plus seulement celle de l'individu mais celle du corps social à travers la volonté générale. Celle-ci ne peut se former et se faire connaître que dans le cadre d'« autorités modérées et limitées ». Les autorités modérées et limitées permettent ainsi la manifestation de la volonté générale qui est, aux yeux de Destutt de Tracy, « le meilleur moyen de résistance à l'oppression ». La modération ne peut mieux s'exprimer pour Destutt de Tracy que dans le cadre d'un *gouvernement représentatif sous un ou plusieurs chefs* ; c'est la forme politique que doit prendre le libéralisme pour garantir la liberté politique<sup>71</sup>. Ce régime représentatif permet à la faculté de juger de se former et se faire connaître par le moyen de deux libertés : la liberté individuelle et la liberté de la presse, toutes deux « indispensables pour le bonheur et le bon ordre de la société »<sup>72</sup>. L'importance de la liberté de la presse comme composante du bonheur est un refrain classique des doctrines libérales. Jean-Baptiste Say, membre du courant des Idéologues, associe de même bonheur et liberté de la presse<sup>73</sup>. Associant les lumières de l'esprit à la lumière du jour pénétrant dans nos maisons, il en conclut qu'elles incitent au mouvement, au travail et aux plaisirs apportant par-là le bonheur. Dès 1789, Jean-Baptiste Say annonce les conclusions de Destutt de Tracy. Il rend un hommage insouciant aux Lumières qui ont porté les lettres « à ce point de splendeur » ayant

averti les hommes de cette faculté de penser, dont on s'est avisé si tard. [Parvenus] à initier à ces lumières toutes les classes de la société ; [...] il en est résulté une telle masse de connaissances, que le pouvoir de comparer et de juger s'est trouvé général ; les idées du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, sont devenues familières ; et, pour la première fois depuis longtemps, tous les hommes ont pesé leurs intérêts, analysé leurs droits<sup>74</sup>.

<sup>70</sup> Michaël Bizou, « Le libéralisme de Locke : des déductions de la raison à la politique du jugement », art. cit., p. 29-30. Dans la théorie libérale de Locke, l'État est institué pour jouer le rôle d'arbitre entre les individus ; il est le garant d'une interprétation neutre de la loi naturelle. C'est en cela qu'il garantit l'impartialité des individus.

<sup>71</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*, op. cit., p. 97.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>73</sup> Jean-Baptiste Say, « Liberté de la presse », in *Œuvres morales et politiques*, in *Œuvres complètes*, Paris, Economica, t. V, 2003, p. 150.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 150.

La liberté individuelle quant à elle, première et intimement liée à la liberté publique et politique, réside dans la sûreté contre l'oppression de l'individu dans sa personne et ses biens<sup>75</sup>. Cette liberté individuelle se renforce au sein de la société qui n'est qu'une « suite d'échanges », de conventions par lesquelles les hommes se promettent « réciproquement sûreté »<sup>76</sup>. Une fois la sécurité établie le commerce et l'économie se développent et concourent au progrès des Lumières. Ainsi, dans l'accomplissement du bonheur, Destutt de Tracy offre un rôle déterminant à l'économie politique qui reçoit deux définitions sous sa plume : d'une part « l'examen circonstancié des effets et des conséquences de nos actions, considérées comme moyens de pourvoir à nos besoins »<sup>77</sup>, d'autre part, la « science de la formation et de l'administration des richesses d'une société politique »<sup>78</sup>. La corrélation entre économie et bonheur est opérée par d'autres membres du courant. Ainsi, Daunou dans ses *Vues rapides* arrive à la conclusion que l'inégalité des fortunes conduit à une inégalité dans le bonheur<sup>79</sup>. Cela conduit Jean-Paul Clément à rapprocher la pensée de Daunou de celle de Locke et à y identifier, suivant l'analyse de Léo Strauss<sup>80</sup>, un « hédonisme capitaliste »<sup>81</sup>. Cabanis reconnaît lui aussi au commerce la faculté « d'effacer peu à peu les préjugés, et multiplier les lumières »<sup>82</sup>. Le commerce favorise ainsi la liberté puisqu'en « offrant à l'homme industriel de nouvelles sources de richesse, à l'homme riche de nouveaux moyens de jouissance ; [il rend] le premier tous les jours plus indépendant du second, il fait naître et développe toutes les idées, tous les sentiments, toutes les habitudes de la liberté »<sup>83</sup>. Les accents libéraux de Cabanis, l'indépendance revendiquée ne manque pas de faire écho à la tradition républicaine définissant la liberté en opposition à l'esclavage<sup>84</sup>. Dans les pas d'un Sidney affirmant que « la liberté consiste seulement dans l'indépendance à l'égard de la volonté d'un autre », Cabanis prolonge la tradition républicaine. C'est donc dans le cadre républicain que la liberté trouve à s'exprimer

<sup>75</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*, op. cit., p. 163.

<sup>76</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Traité de la volonté et de ses effets*, op. cit., p. 85.

<sup>77</sup> Antoine Louis Claude Destutt de Tracy, *Logique*, op. cit., p. 212.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>79</sup> Pierre Claude François Daunou, *Vues rapides sur l'organisation de la république française*, Paris, Imprimerie nationale, 1793, p. 3.

<sup>80</sup> Léo Strauss, "On Locke's Doctrine of Natural Right", *The Philosophical Review*, vol. 61, n°4, oct. 1952, p. 475-502.

<sup>81</sup> Jean-Paul Clément, *Aux sources du libéralisme français : Boissy d'Anglas, Daunou, Lanjuinais*, Paris, L.G.D.J., 2000, p. 255.

<sup>82</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, vol. 2, op. cit., p. 229.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>84</sup> Philip Pettit, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2004, p. 54.

avec le moins d'obstacles. Alors, conclut Cabanis, grâce à l'accroissement de cette indépendance personnelle, « la nature humaine voit s'ouvrir devant elle une belle et vaste carrière d'amélioration, de bonheur véritable », carrière soutenue par la nécessité de consolider « un gouvernement soumis à l'influence de la raison publique »<sup>85</sup>, c'est la promesse républicaine.

## B. Du libéralisme classique au libéral étatisme : la garantie du bonheur par l'État

Bien que les Idéologues s'inscrivent dans la continuité de la synthèse libérale en vertu de laquelle le rôle de l'État est de garantir les droits des individus, ils s'inscrivent également dans la tradition républicaine. En effet, leur conception de la liberté répond en partie à la conception républicaine de cette dernière identifiée par Jean-Fabien Spitz, à savoir que la liberté résiderait dans

la faculté que les hommes ont de se rendre maîtres de leur destin, de ne plus être les jouets de la fortune et de leurs propres passions, mais de les dominer en créant précisément cet ordre éthique et légal qui, instaurant l'égalité et la soumission de tous à la loi, les protège les uns contre les autres et les garantit de l'extérieur en les soudant autour d'un instrument – les institutions d'un État libre – qui apparaît comme l'unique moyen du salut<sup>86</sup>.

Cette définition de la liberté républicaine n'est en rien incompatible avec le libéralisme des Idéologues et opère finalement une réconciliation entre la liberté des Anciens et la liberté des Modernes identifiées par Benjamin Constant. Du propre aveu du théoricien de cette scission, il ne faut « renoncer à aucune des deux espèces de libertés [mais] apprendre à les combiner l'une avec l'autre »<sup>87</sup>. À la confluence des deux libertés, l'importance fondamentale que les Idéologues accordent à l'instruction est révélatrice de la compatibilité entre libéralisme et pensée républicaine. Cela traduit une recherche d'unité et de vérité qui « semble inhérente au républicanisme »<sup>88</sup>. S'ils ne condamnent pas la pluralité d'enseignement, l'espoir qu'ils placent

---

<sup>85</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, vol. 2, *op. cit.*, p. 229-230.

<sup>86</sup> Jean-Fabien Spitz, *La liberté politique. Essai d'une généalogie conceptuelle*, Paris, PUF, coll. Léviathan, 1995, p. 51.

<sup>87</sup> Benjamin Constant, « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes », in *De la liberté chez les modernes*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1980, p. 514.

<sup>88</sup> Olivia Leboyer, « Républicanisme et libéralisme – point de rencontre », *Le Philosophoire*, n°39, *La République*, 2013, p. 76.

en l'an III dans les Écoles normales ainsi que dans les Écoles centrales démontre une forme d'élitisme républicain auquel chacun peut avoir accès s'il se forme dans les écoles de la République. Diffuser les Lumières est un moyen d'amener à terme chacun à être à même d'exercer sa faculté de juger : l'instruction républicaine devient ainsi une condition d'existence du libéralisme politique. Ainsi, pour les Idéologues, le gouvernement républicain est le mieux à même de permettre au bonheur de s'épanouir et lui seul peut supporter que les lumières se répandent sans s'en sentir menacé. Néanmoins, dans le contexte exceptionnel de la Révolution le déploiement de l'Idéologie et du bonheur est parfois mis à mal au point de justifier de recourir à un pouvoir exécutif fort. C'est ainsi que Cabanis lors de la séance du 19 brumaire an VIII, alors qu'il s'emploie à justifier le coup d'État de Napoléon Bonaparte à des fins de survie de la République, prononce ces quelques mots devant le Conseil des Cinq-Cents : « Le système républicain et la liberté elle-même ne doivent être considérés que comme des moyens de bonheur : mais ceux-là sont indispensables, puisque hors de la République la liberté ne saurait se conserver pure, et que sans liberté, il est impossible de rendre heureux des êtres qui font usage de leur raison »<sup>89</sup>. Déçu du Directoire, il n'y reconnaît plus les traits d'une « véritable République » en raison de l'instabilité politique que connaît la période. Or, cette stabilité est une condition du bonheur. Cabanis verse ici dans une forme de libéral étatisme considérant finalement que les libertés ne peuvent être que « consenties et arbitrées par l'État »<sup>90</sup>. Ce discours de circonstances, qui amène Cabanis à s'éloigner du rivage républicain ne doit pas faire douter du souhait véritable de l'entreprise Idéologique d'amener les hommes au bonheur. La sincérité de cette longue quête est reconnue par l'un des disciples de l'Idéologie, Stendhal. Il écrit ces quelques mots adressés à sa sœur Pauline, rendant hommage au courant : « Je ne puis te laisser un vide sans te parler de l'Idéologie, qui, t'apprenant à ne point faire de vœux contradictoires, te met sur la route du bonheur »<sup>91</sup>.

<sup>89</sup> Pierre Jean Georges Cabanis, *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours prononcé par Cabanis, à la suite du rapport de la commission des sept. Séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII*, Imprimerie nationale, 1799, p. 2.

<sup>90</sup> Grégoire Bigot, « Justice administrative et libéralisme sont-ils compatibles », in *Ce droit qu'on dit administratif*, Paris, La mémoire du droit, 2015, p. 237. Ce libéral étatisme est confirmé dans la proclamation des consuls du 15 décembre 1799 : « La Constitution est fondée sur les vrais principes du Gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté. Les pouvoirs qu'elle institue seront forts et stable, tels qu'ils doivent être pour garantir les droits des citoyens et les intérêts de l'État ».

<sup>91</sup> Stendhal, *Correspondance*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, vol. 1, 1962, p. 247.